

Client demandeur N° : 35669
 Fax : 04 73 25 11 49
 Vos ref :

Client payeur N° : 35150
 AQUABIO MILIEUX AQUATIQUES ET
 ENVIRONNEMENT
 ZA DU GRAND BOIS EST
 ROUTE DE CREON
 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH

Madame LISE HUMBERT
AQUABIO COURNON D AUVERGNE
 10 RUE HECTOR GUIMARD ZI
 LES ACILLOUX
 63800 COURNON D AUVERGNE

Rapport d'essai n° 15-01581-001 | **N° de prélèvement 43541**

Lieu de prélèvement : LES PEROUSES
 Code point de prélèvement : MEZERIN _ 02105
 Nom point prélèvement : MEZERIN _ 02105 - ECHALAS/LES HAIES
 Commune : ECHALAS
 Nature : Eau superficielle
 Prélevé le : 29/01/2015 à 12:15 par LE CLIENT
 Reçu le : 30/01/2015 Température à réception : 1 °C
 Edité le : 09/02/2015

Dossier n° 15-01581 Echantillon n° 15-01581-001

Libellé de l'échantillon : - MEZERIN _ 02105 - ECHALAS/LES HAIES

Commentaires :

Synthèse des résultats d'analyses des micropolluants

Mise en route des analyses	
Date de mise en analyse: Chimie Eau	30/01/2015
Date d'analyse: COT/COD	02/02/2014
Date analyse: ICP_AES	02/02/2015
Date de mise en analyse: Chimie Effluents	30/01/2015

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
NF EN 1899-2	DBOn sans dilution
NF EN ISO 15681-2	Othophosphate et phosphore en flux continu
NF EN ISO 14911	Chromato ionique cations eaux D et R
NF EN 1484	Dosage du Carbone organique Total
NF EN 26777	Colorimétrie eaux résiduaires
NF EN ISO 7027	Turbidité
NF EN 872 - Filtre Fioroni réf 0261 1.2µm	MES filtration eaux douces et residuaires
NF EN 25663	Azote kjeldahl
NF EN ISO 11885	ICP AES eaux douces et résiduaires
NF EN ISO 10304-1	Dosage des anions dissous par chromatographie des ions en phase liquide

Signé électroniquement par Anne-Gaëlle VALADE, Chef de service, signataire autorisé.

Chimie des eaux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1335	Ammonium (*)		NF EN ISO 14911	Chromatographie ionique - Ammonium	0.013	mg(NH4)/L	0.01		
1295	Turbidité (*)	/	NF EN ISO 7027	TITROMETRIE	21.0	NFU	0.1		
1841	Carbone organique dissous (Eau) COD (*)	/	NF EN 1484	Dosage du Carbone organique Total	3.3	mg(C)/L	0.1		
1340	Nitrates Dissous (Chromato ionique) (*)	14797-55-8	NF EN ISO 10304-1	Chromatographie ionique	14.0	mg(NO3)/L	0.5		
1340	Nitrates Dissous (Chromato ionique)	14797-55-8	NF EN ISO 10304-1	Chromatographie ionique	3.16	mg(N)/L	0.11		
1339	Nitrites Dissous (*)		NF EN 26777	Spectrométrie	<0.01	mg(NO2)/L	0.01		
1339	Nitrites Dissous		NF EN 26777	Spectrométrie	<0.003	mg(N)/L	0.003		
1433	Orthophosphate (*)	14265-44-2	NF EN ISO 15681-2	Analyse en Flux Continu	0.010	mg(P)/L	0.005		
1433	Orthophosphate (*)	14265-44-2	NF EN ISO 15681-2	Calcul	0.032	mg(PO4)/L	0.015		

Chimie des effluents

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1305	Matières en Suspension (MES) (*)		NF EN 872 - Filtre Fioroni réf 0261 1.2µm	MES	94	mg/L	1		
1313	DBO 5 (*)		NF EN 1899-2	DBO	0.9	mg(O2)/L	0.5		
1319	Azote Kjeldahl (*)	/	NF EN 25663	Azote kjeldahl après min.au sélénium eaux D et R	0.7	mg(N)/L	0.5		

Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1350	Phosphore (P) (*)	7723-14-0	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	0.02	mg(P)/L	0.01		

Les résultats et commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

LQ : Limite de quantification / ND : Non déterminé / CMA : Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE : Norme de qualité environnementale / Ec : Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

Fin du rapport n° 15-01581-001